



## **ALGERIE: ouvrir la collecte des céréales aux opérateurs privés.**

OAIC, en finir avec la vue à court terme.

**Djamel BELAID.**

**مهندس زراعي**

En dépit des larges subventions accordées à la filière, la production locale de céréales n'augmente pas aussi vite que prévue. Une refonte de la collecte des céréales pourrait apporter une bouffée d'oxygène, mais concernant ce produit stratégique les pouvoirs publics restent extrêmement frileux.

### **CCLS, UNIQUE COLLECTEUR DE CEREALES**

Actuellement, l'OAIC à travers les CCLS est le seul organisme habilité à collecter les céréales. L'attractivité des prix à la production des blés durs et blés tendres fait que les céréaliers livrent la plus grande partie de leur récolte aux CCLS. C'est moins le cas concernant l'orge très prisé des éleveurs de moutons et donc très demandé sur le marché parallèle.

Au niveau des CCLS, la collecte des céréales a longtemps été entachée de dysfonctionnements: lenteurs des opérations de déchargement, problème de pesée des livraisons, retards de paiement et barème d'agrègement ne favorisant pas une politique de qualité.

### **OUVRIRE LA COLLECTE AUX OPERATEURS PRIVES**

A terme, comme pour le Maroc, l'Algérie devrait adhérer à l'OMC. Ce pays ne peut rester, avec la Corée du Nord, parmi les derniers pays non signataires. Cela oblige à des aménagements progressifs. En effet, un monopole d'Etat sur le commerce des céréales est incompatible avec l'OMC.

Aussi, il s'agit d'envisager d'autres acteurs pouvant exercer le rôle de collecteurs de céréales. Outre les CCLS, l'agrègement comme collecteur pourrait être attribué aux moulins publics et privés ayant fait preuve de leur professionnalisme. Une charte des critères permettant l'attribution d'un tel agrègement devrait être définie par les pouvoirs publics. En cas de manquement à cette charte, l'agrègement permettant la collecte serait retiré. Au lieu d'essayer de collecter toutes les céréales, et de le faire mal, les pouvoirs publics feraient mieux d'exercer le pouvoir régalién de l'Etat en édictant des règles précises et mobiliser l'initiative privée.

L'agrègement devrait permettre la collecte de volumes déterminés sur une zone précise. Le moulin devrait être

en mesure de présenter tous les justificatifs en cas de contrôle. En la matière, il s'agirait de s'inspirer des modalités de versements des primes liées à la Politique Agricole Européenne (PAC). En Europe, ce sont en effet les organismes collecteurs qui versent les primes aux agriculteurs.

### **FAIRE DES SURCAPACITES DES MOULINS UN ATOUT**

Actuellement, les surcapacités des moulins sont considérées comme un inconvénient. Sur injonction ministérielle, l'OAIC a d'ailleurs réduit les livraisons de blé importés aux moulins privés.

L'autorisation qui pourrait être faite à certains moulins de collecter des céréales pourrait permettre de favoriser la contractualisation déjà présente dans les filières lait et tomate industrielle. Face à l'appétit des moulins pour la recherche de matière première, aucun subside étatique ne serait ainsi nécessaire pour attirer les investisseurs.

Mieux, en échange d'un agrègement, il devrait être possible de demander aux moulins détenteurs du précieux sésame d'assurer un appui technique aux producteurs. Un tel appui serait nettement plus efficace que les structures administratives de vulgarisation que soutiennent à bout de bras les pouvoirs publics.

### **OUVRIRE LA COLLECTE AUX COOPERATIVES PAYSANNES**

En parallèle, il s'agit d'encourager les céréaliers à s'organiser en coopérative de collecte et d'approvisionnement. Le semi-échec des coopératives liées à la réforme agraire des années 70 ont parfois laissé de mauvais souvenirs. Mais, il s'agit d'expliquer à chacun, que des coopératives céréalères de collecte ne sont pas un retour en arrière. Il s'agit en effet de formes d'organisation courantes et souvent majoritaires dans de nombreux pays (France, Pays-Bas, Irlande, Nouvelle-Zélande, ...) à l'économie non administrée. Cependant, cette voie nécessite des mesures juridiques et financières conséquentes. Par ailleurs, traditionnellement à l'étranger, ces structures reposent sur la participation de leaders paysans blanchis sous le harnais du militantisme syndical agricole. En Algérie, il s'agirait

de compter sur les élites rurales qui ont émergé ces dernières années.

### **FORT CONSERVATISME AU SEIN DE L'APPAREIL D'ETAT**

Les pouvoirs publics ont longtemps fait fonctionner un système ultra centralisé. Depuis 2008, les émeutes de la faim ont tétanisé les décideurs qui se sont cantonnés dans un immobilisme absolu. Les dysfonctionnements liés à une stricte application du monopole d'Etat sur les céréales et au manque d'imagination pouvaient jusque là être amortis par la manne des hydrocarbures. Or, celle-ci se trouvant réduite, le système en cours se doit d'être revu.

Mais il faut compter avec le conservatisme des décideurs au sein de l'appareil d'Etat et de l'encadrement de l'OAIC – dont 500 ingénieurs - qui de tout temps a été habitué à un mode de gestion étatique. Or, envisager que d'autres opérateurs puisse exister sur le marché est impensable pour cet encadrement. Aussi étonnant que cela puisse paraître nombreux sont les managers qui ne connaissent rien de l'existence et donc du mode de fonctionnement des coopératives de collecte de céréales telles qu'elles existent à l'étranger. Le seul mode connu est de type nord-coréen;

### **NOUVEAUX OPERATEURS, DEVELOPPER L'INITIATIVE**

La mobilisation d'investisseurs privés pourrait permettre, par exemple, de développer le stockage à la ferme et d'en finir avec le stockage en plein air comme cela se pratique traditionnellement en juillet-août.

En outre, il pourrait être possible d'utiliser les potentialités locales en matière de chaudronnerie afin de mettre sur pied un réseau de silos métalliques (cellules) dans les fermes. Une telle démarche permettrait également d'assurer une meilleure traçabilité des récoltes et favoriser une politique d'allotement seul moyen de développement des blés de qualité dont à si besoin les secteurs de la boulangerie et des pâtes alimentaires.

### **RESOUDRE LE LANCINANT PROBLEME DES BLES DETOURNES**

Une politique de stockage à la ferme – bien moins onéreuse que le tout béton des silos des CCLS - nécessite cependant de résoudre l'actuel trafic portant sur les blés importés. Ceux-ci se retrouvent parfois utilisés comme aliment du bétail ou présentés aux portes des silos des CCLS par des agriculteurs véreux les présentant comme des produits locaux.

On peut penser qu'ouvrir la voie vers une collecte locale permettrait aux moulins de s'assurer de plus grandes quantités de grains nécessaires à leurs installations. En effet, la persistance de terres en jachère et le non respect des itinéraires techniques montrent les immenses réserves de productivité qui existent.

Enfin des mesures allant des plus simples (mesure du taux d'impuretés, du taux de protéine ou de la force

boulangère) aux plus sophistiquées (mesure du profil protéique) permettraient de détecter les lots frauduleux.

### **CCLS, EVOLUER VERS DES COOPERATIVES PAYSANNES?**

Ouvrir les champs à des opérateurs privés ou coopératifs ne signifie pas la disparition des CCLS. Même si une adhésion à l'OMC devrait aboutir à leur disparition, des mesures progressives sont permises. Elles permettent aux Etats de se préparer à leur rythme. Cependant, les CCLS devraient dès aujourd'hui anticiper les évolutions futures.

Les CCLS disposent d'actifs considérables dont des silos modernes de grande capacités, des unités d'usinage de semences, un parc de matériel agricole et bien sûr d'un potentiel humain considérable. Les silos permettant la constitution de réserves stratégiques, nul doute que des solutions originales devraient être trouvées avec l'OMC afin que ces installations restent un bien public.

Lorsqu'on considère les mesures de réajustement structurel des années 90, une grande partie de ce patrimoine risque de tomber sous la coupe d'intérêts privés.

La solution pourrait être de le confier, en partie, à des coopératives paysannes.

### **CCLS, S'INITIER A LA COOPERATION**

Dès maintenant, il s'agit de revoir les statuts des CCLS et leur management afin de créer les prémisses à l'émergence de coopératives paysannes. A ce titre, les CCLS peuvent être des écoles afin de faire émerger de futurs gestionnaires paysans et cadres administratifs.

De premières mesures pourraient consister en plus de co-gestion. Il s'agit d'assurer plus de représentativité paysanne au niveau des instances élues, de confier plus de responsabilités aux élus paysans et d'élargir progressivement leur champs de compétence. En parallèle, il s'agit d'aller vers une participation financière (parts sociales) des céréaliers envers les CCLS.

### **MOINS DE DIRIGISME ADMINISTRATIF**

Entre augmentation des besoins de la population et baisse des rentrées financières, les pouvoirs publics sont à la croisée des chemins. Il s'agit de prendre des mesures allant dans le sens des choses et donc de privilégier les mesures ne nécessitant pas de multiplier le dirigisme administratif. L'agrément de nouveaux organismes de collecte va dans ce sens.

Par ailleurs, afin de mieux cibler les ménages à qui assurer un soutien des prix du pain, il s'agit d'attribuer des cartes à puces. Certes, pour les pouvoirs publics, il s'agit d'un terrible aveu d'impuissance, mais contre toute "honte bue" la mesure est devenue nécessaire.